

sonnes possédant un capital, qui seront une acquisition pour la Province.

*Messieurs de la l'Assemblée Législative,*

J'ai ordonné que les comptes du Revenu et de la Dépense de l'année écoulée, ainsi que les Estimés pour l'année courante, soient mis devant vous.

Je vois avec plaisir qu'il y a une augmentation dans le Revenu provenant des Travaux Publics.

Je compte sur vous pour l'adoption des mesures nécessaires pour maintenir les établissemens et le crédit de la Province, et pour supporter le haut caractère de probité et de bonne foi dont le Canada a toujours joui.

*Honorables Messieurs et Messieurs,*

Nous avons raison de bénir la Providence de nous avoir préservés de la calamité de la famine dont une autre partie de l'Empire a été douloureusement affectée, et je vous félicite sur la libéralité que les habitans de cette colonie de toutes classes et de toutes origines ont montrée en contribuant au secours de leurs infortunés co-sujets.

Je ne puis m'abstenir de mentionner le fait, qu'entre ceux dont la générosité a été si marquante dans cette occasion critique, sont nos frères les Indiens.

Les événemens de l'année dernière, quoiqu'exceptionnels j'usqu'à un certain point, indiquent qu'il y a une demande croissante en Europe pour les produits de ce Continent, et rendent de la plus haute importance pour les habitans de cette Province l'amélioration au plus haut point de ses avantages naturels, et de ceux qui s'y rattachent comme partie intégrante d'un Empire où abondent la richesse et la population.

J'ai l'intime conviction que vous apprécierez d'une manière convenable la responsabilité qui pèse sur le Parlement dans cette conjoncture, et que par une législation sage vous vous efforcerez de donner toute l'extension et le développement possible au commerce, aux facultés productives et aux ressources de la Province, et de donner à ses institutions la prise sur les affections du peuple qui est la base du crédit public et privé, et la meilleure garantie du progrès social.

Je suis prêt à co-opérer de bon cœur avec vous dans toutes les mesures propres à atteindre ces objets importants, et je suis autorisé à vous réitérer l'assurance du désir sincère de Notre Gracieuse Reine de promouvoir la prospérité du Canada, et le bonheur de ses habitans.

*Bureau du secrétaire,*

Montréal, 22 mai 1847.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur général de faire les nominations suivantes, savoir :

John Hilliard Cameron, écrivain pour être membre du Conseil Exécutif de Sa Majesté, dans et pour la province du Canada.

Joseph-André Tachereau, écrivain pour être juge de Circuit, dans et pour le district de Québec.

*Bureau du greffier de la couronne en chancellerie.*

Montréal, 27 mai 1847.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général appeler au Conseil Législatif de cette province.

Hamnett Pinhep, du township de March, et James Ferrier, de la cité de Montréal, écrivain.

*Bureau du secrétaire.*

Montréal, 29 mai 1847.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur général de nommer : Henry Sherwood, écrivain, pour être membre du Conseil Exécutif de Sa Majesté dans et pour la province du Canada, et

Pour être procureur général de Sa Majesté, dans et pour cette partie de la province ci-devant Haut-Canada, en la place de l'hon. William Draper qui a résigné.

*Bureau du Secrétaire,*

Montréal, 31 Mai, 1847.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de nommer l'Honorable Peter McGill, Orateur du Conseil Législatif de la Province du Canada, en la place de l'Honorable R. E. Caron, et

Aussi, Membre du Conseil Exécutif de Sa Majesté, dans et pour la dite Province.

*Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,*

Montréal, 1er. Juin, 1847.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général appeler au Conseil Législatif de cette Province Roderick Matheson, de Perth, Écrivain.

*Bureau du Secrétaire,*

Montréal, 2 Juin, 1847.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général faire la nomination suivante, savoir :

Charles Joseph Chaussegros DeLéry, Écrivain, pour être Greffier de l'Honorable Conseil Législatif de la Province du Canada, en la place de James Fitzgibbon, Écrivain.

*Accident, un enfant noyé.*—Vendredi dernier le 28 mai, Louis-Charles-Antoine, fils cadet du Dr. J. Bte. Brousseau écrivain, s'est noyé à Belœil sur la terre d'un nommé Toussaint Patenaude. Ce jeune enfant âgé seulement de 4 ans et 3 mois s'amusa à jouer avec quelques autres de ses petits caramauls près d'un trou pratiqué dans le champ pour faire de la brique. S'étant avancé trop près du bord, il tomba dans le trou plein d'eau. Le Dr. Brousseau entendant des cris courut à l'endroit de l'accident et jugea de son désespoir en voyant son fils noyé.

L'indignation des habitans de Belœil était au comble contre le nommé Toussaint Patenaude, qui par sa négligence a été la cause involontaire de cet accident. L'an dernier, un autre enfant fut noyé à la même place et les magistrats avaient recommandé à M. Patenaude de combler son trou. Il n'en fit rien. Aujourd'hui combien ne doit-il pas regretter sa coupable négligence !

*Revue Canadienne.*

—Les derniers rapports de la Grosse-Isle sont désolants. Il y a maintenant 1300 malades à la fois ! 40 vaisseaux ayant à leur bord 13000 émigrés sont à la station. La mort et la famine, nous dit la *Gazette de Québec* de ce matin, font autant de ravages à la Grosse-Isle qu'en Irlande. Il y a déjà 100 orphelins. Jeudi dernier 64 personnes sont mortes parmi lesquelles un médecin venu avec eux.

*Affreuse détresse.*—Les récits effrayans de la misère horrible qui règne en Irlande, ont excité parmi nous une vive sympathie qui s'est traduite par de généreuses offrandes ; mais l'effet en est bien autrement poignant lorsque des souffrances, même moindres à beaucoup près, que celles que nous rapportent les journaux, sont ressenties presque sous nos yeux ; c'est donc avec le sentiment le plus douloureux que nous racontons le fait suivant que nous tenons de l'un des témoins. Une famille d'émigrés composée d'un homme d'une femme et de plusieurs jeunes enfans débarquait près du marché de la Basse-Ville. Un marchand qui passait près de là, posa à terre, un panier rempli de poisson frais. La famille affamée se jeta sur le panier et les personnes qui étaient présentes eurent beaucoup de peine à empêcher les enfans de dévorer la chair crue, qu'ils avaient déjà entamée et à laquelle il se cramponnaient avec désespoir, ne comprenant pas qu'on ne voulait la leur disputer que pour leur donner de meilleurs alimens. Une petite souscription spontanée fournit en un instant à ces infortunés du pain et d'autres provisions dont ils avaient été privés probablement depuis longtems.

En vérité, le gouvernement anglais devrait pouvoir aux premiers besoins de ceux qui trouvent les moyens de gagner nos plages, car s'ils doivent périr de faim et de misère en touchant le sol américain et nous apporter des maux que nous ignorons encore, notre législature devrait s'opposer à l'entrée de tous les bâtimens chargés d'émigrés qui n'auraient pas les moyens de satisfaire à certaines conditions propres à assurer leur existence ou du moins les mettre en état de se mettre à l'ouvrage. *Canadien.*

SUISSE.

—Après le vote de la majorité du grand-conseil de Berne, en faveur du docteur Zeller, la faction radicale, pressée de jouir des fruits de sa victoire, a pris l'offensive contre la religion de l'Etat. Vingt membres du grand-conseil ont formulé, signé et déposé sur le bureau une motion tendante à prononcer la destitution générale de tous les ministres du canton, laissant aux communes le droit et le soin de proposer au gouvernement les individus auxquels il leur plairait de confier leurs chaires. La véritable tendance de cette motion n'a rien d'équivoque ; elle renferme une déclaration de guerre contre le clergé réformé tout entier, sauf à distinguer et à pouvoir ensuite de meilleurs bénéfices ceux de ses membres qui s'étaient affiliés au *club de l'Ours*. La mesure proposée, si elle est adoptée, produira nécessairement un schisme confessionnel de l'espèce de celui qui partage le clergé vaudois en ministres officiels et en pasteurs d'une église indépendante. À la vue de ces déchiremens intérieurs, au sein de l'hérésie protestante, qui ne se souviendrait de ces paroles du Sauveur : *Si donc Satan est divisé contre lui-même, comment subsistera son royaume ?*

M. ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE, a transporté son établissement au numéro 106 au numéro 111 au coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste. Montréal, 20 mai 1847.

### LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE,

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'il viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé, ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

### LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

Ils ont constamment en main tous les Livres de Morale et de Religion, et tous ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut ; vu la supériorité de leur articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin il feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPELLEAU & LAMOTHE.

Montréal, 25 Mai 1847.

### AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. E. R. FABRE, libraire.	Montréal.
J. MARTINEAU, prêtre, vicaire.	Québec.
F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège.	Ste. Anne.
VAL GUILLET.	Trois-Rivières.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELIENGER, PRÊTRE, ÉDITEUR.  
IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU, IMPRIMEURS.